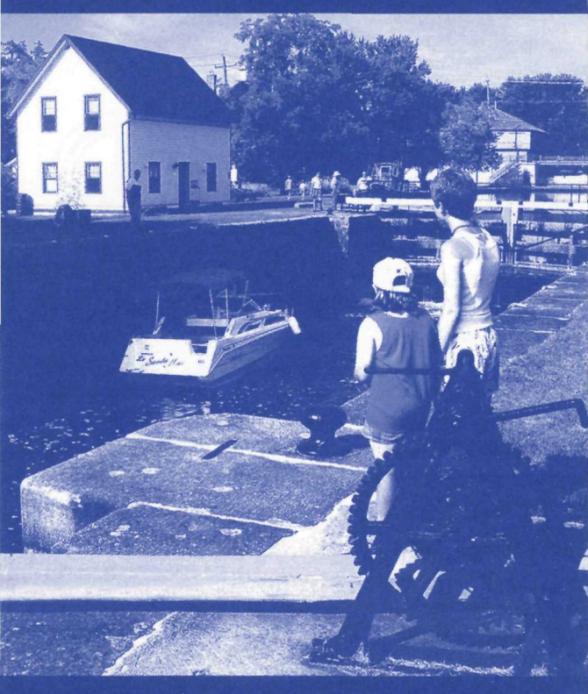


HISTORIC CANALS

Trent-Severn Waterway
Sault Ste. Marie Canal
Rideau Canal

HOURS OF OPERATION AND FEES 1998

Ontario



Canada

1998 FEES AND PERMITS

PERMIT TYPE - GST included (* valid on historic canals in Ontario and Quebec)

Single Lockage and Return

- \$0.55/ft. (\$1.80/m)

One Day

- \$1.25/ft. (\$4.10/m)

Six Day *

- \$4.00/ft. (\$13.12 /m)

Seasonal Lockage *

- \$700/ft. (\$22.96/m)

Transit (one way)

- \$3.65/ft. (\$11.97/m)

Overnight Mooring

- \$0.45/ft. (\$1.48/m)
- One free tent site with purchase of overnight mooring permit

Seasonal Overnight Mooring *

- \$6.70/ft. (\$22.00/m)

Seasonal Lockage (rental houseboat) *

- \$10.50/ft. (\$34.44/m)

Seasonal Overnight Mooring (rental houseboat) *

- \$10.00/ft. (\$32.80/m)

Seasonal Lockage (commercial) *

- \$22.85/ft. (\$74.95/m)

Seasonal Overnight Mooring (commercial) *

- \$13.35/ft. (\$43.79/m)

Overnight Boater Camping

- \$10 per party up to 10 people
- \$1.50 per person over 10 people

- Vessels 12ft. (3.6m) and under are charged a 12ft. (3.6m) minimum rate for all permits.
- Payment may be made by cash, by personal cheque with proper identification or with Visa/Mastercard.

- Permits are valid only during the year of issue and are not transferable or refundable.
- Seasonal lockage, mooring or transit decals must be affixed to the vessel. Other permits must be available for verification or validation by lock staff.

Brighton Road Swing Bridge (Murray Canal)

\$4.00 per passage for vessels requiring a bridge swing. Seasonal fee \$45.00. Fee collected only on east side of swing bridge.

Single Lockage and Return Permit - The fee charged to travel through and then return by the same lockstation.

One Day Permit - Allows passage through any number of locks in one day.

Six Day Permit - Allows passage through any number of locks on any six days.

Seasonal Lockage Permit - Allows passage through any number of locks throughout the entire navigation season.

Transit Permit - Allows the boater to transit an historic canal in one direction only. Vessels go through each lockstation once.

Senior Exemption - A seasonal pleasure craft lockage permit will be issued free to a senior born before 1927. This applies only to owners operating vessels of 18'1" (5.5m) in length or under.

Seasonal overnight mooring permits are also valid for use at St. Lawrence Islands National Park, Georgian Bay Islands National Park and Fathom Five National Marine Park (boaters using a campsite must also pay a camping fee).

For information on boat launch and vehicle parking fees, call the canal offices.

Check canal websites by connecting to <http://parksCanada.pch.gc.ca>



GENERAL INFORMATION

Vessel operators should obtain a copy of the **Boating Safely** guide for locking through instructions, navigation data and safety information. This booklet is available at selected lockstations and canal offices.

The Superintendent reserves the right to order the temporary closure of portions of the canal for public safety reasons and in unusual cases of high water levels and flows.

Times given are local times. Any disagreement with the times of opening, last lockage, last swing or closing will be decided by the Lockmaster or Bridgmaster.

Regulations on the historic canals are enforced by the O.P.P., R.C.M.P. and municipal marine police units.

HOURS OF OPERATION

Rideau Canal

34A Beckwith St. South,
Smiths Falls, Ontario K7A 2A8
(613) 283-5170 (800) 230-0016
FAX: (613) 283-0677



	Daily * Opening/Closing
May 15 - June 11, inclusive	
Monday - Thursday	8:30h - 16:30h
Friday-Sunday, Victoria Day	8:30h - 19:30h
June 12 - September 7, inclusive	8:30h - 19:30h
September 8 - 13, inclusive	8:30h - 16:30h
September 14 - October 14, inclusive	
Monday - Friday	9:30h - 15:30h
Saturday and Sunday	8:30h - 16:30h

***Times of first and last lockages of the day, particularly at lockstations with multiple locks, are not guaranteed. They are often affected by heavy boat traffic, water management and other station opening and closing duties of lock staff.**

- To maximize chances of being locked through late in the day during regular hours, arrive early enough to allow for complete lockages in both directions. Follow these guidelines:

LAST LOCKAGE

- At a lockstation with one lock chamber, boaters must arrive at least **30 minutes** before closing.
- At lockstations with two lock chambers, boaters must arrive at least **one hour** before closing.
- At lockstations with three lock chambers, boaters must arrive at least **1 1/2 hours** before closing.
- At lockstations with four lock chambers, boaters must arrive at least **two hours** before closing.
- At Ottawa Locks, boaters must arrive at least **3 1/2 hours** before closing.
- At swing bridges, boaters must arrive **10 minutes** before closing.

- Pretoria Avenue and Hog's Back bridges will **not** operate Monday to Friday (except on statutory holidays) from: 08:30 - 09:00h; 12:30 - 13:15h; 15:30 - 17:30h

- The bridge at Smiths Falls Detached Lock will operate "on demand" throughout the navigation season **except** from June 12 to August 3, inclusive, when the following swing times will be in force Monday to Friday: 08:45h, 09:30h, 10:15h, 11:00h, 11:45h

Bridge swings return to "on demand" starting at 13:00h. Lock operations will be co-ordinated with this schedule. Smiths Falls Combined lock will operate "on demand" during 1998.

- The bridge at Old Slys Locks will **not** operate Monday to Friday (except on statutory holidays) from: 11:55 - 12:15h and 12:45 - 13:00h

- Perth's Beckwith Street Bridge will swing at the following times during the navigation season:
May 15 - September 13
11:00h and 15:30h
September 14 - October 14
11:00h and 14:30h

Trent-Severn Waterway and Murray Canal

Box 567, Peterborough, Ontario
K9J 6Z6
(705) 750-4900 FAX: (705)742-9644



	Daily * Opening/Closing
May 15 - June 18	
Monday - Thursday	10:00h - 16:00h
Friday - Sunday and Victoria Day	9:00h - 19:30h
June 19 - August 9	8:30h - 20:30h
August 10 - September 7	8:30h - 19:30h
September 8 - October 14	
Monday - Friday	10:00h - 16:00h
Saturday, Sunday and Thanksgiving	9:00h - 18:00h

*** Station opening and closing times, as well as first and last lockages, are not guaranteed and may be affected by water management duties, maintenance activities or other types of navigation interruptions.**

FIRST LOCKAGE

First vessel lockage at the Peterborough Lift Lock and the Kirkfield Lift Lock follows a test lockage of approximately **10 minutes**.

LAST LOCKAGE

- At locks 11/12, 16/17, 20 and 21, boaters must arrive at least **45 minutes** before station closing time.
- At all other locks, boaters must arrive at least **30 minutes** before station closing time.
- At swing bridges, boaters must arrive at least **10 minutes** before station closing time.

MURRAY CANAL

From October 15 to November 13, 1998, commercial cargo vessels may request passage through the Murray Canal by writing the Trenton Sector Supervisor, Trent-Severn Waterway, Box 850, Campbellford, Ontario, K0L 1L0 or by phoning (613) 392-8572. At least 24 hours

notice is required and a fee is charged for this service. Murray Canal swing bridges monitor VHF Channel 14 only during navigation season hours of operation.

PETERBOROUGH LIFT LOCK VISITOR CENTRE

April 1 - June 19 10:00h - 17:00h

June 20 - August 7 9:00h - 18:00h

August 8 - October 14 10:00h - 17:00h
Group tour bookings: (705) 750-4950

BIG CHUTE MARINE RAILWAY Vessel Weight Capacity

Operators whose vessels weigh more than 68t (75 tons), have a peculiar hull configuration or who foresee problems lifting the hull by sling, must contact Trent-Severn Waterway Headquarters in Peterborough at (705) 750-4900. Contact must be made at least 48 hours in advance of trip.

For more waterway information, cruise planning assistance or to order waterway guidebooks and nautical charts, contact: Trent-Severn Waterway Marketing Partnership, Box 572, Peterborough, Ontario K9J 6Z6 (800) 663-2628 FAX: (705) 750-4816

Sault Ste. Marie Canal

1 Canal Drive
Sault Ste. Marie, Ont. P6A 6W4
(705) 941-6262
FAX: (705) 941-6206



The canal reopens for small craft in mid- to late June.

	Daily Opening/Closing
June - September 7	8:00h - 20:00h
September 8 - October 16	9:00h - 19:00h





CANAUX HISTORIQUES

Voie-Navigable-Trent-Severn
Canal-de-Sault Ste. Marie
Canal-Rideau

HEURES D'OUVERTURE ET GRILLE TARIFAIRE 1998

Ontario



TYPE DE PERMIS - TPS comprise (* valide pour les canaux historiques du Québec et de l'Ontario)

Passage à un poste pour l'aller et le retour

- 0,55 \$/pi (1,80 \$/m)

Une journée

- 1,25 \$/pi (4,10 \$/m)

Six jours *

- 4 \$/pi (13,12 \$/m)

Éclusage pour la saison *

- 7 \$/pi (22,96 \$/m)

Transit (dans une seule direction)

- 3,65 \$/pi (11,97 \$/m)

Amarrage de nuit

- 0,45 \$/pi (1,48 \$/m)
- Emplacement de camping gratuit à l'achat d'un permis d'amarrage de nuit

Amarrage de nuit pour la saison *

- 6,70 \$/pi (22 \$/m)

Éclusage pour la saison (caravane flottante de location) *

- 10,50 \$/pi (34,44 \$/m)

Amarrage de nuit pour la saison (caravane flottante de location) *

- 10 \$/ft. (32,80 \$/m)

Éclusage pour la saison (commercial) *

- 22,85 \$/pi (74,95 \$/m)

Amarrage de nuit pour la saison (comm.) *

- 13,35 \$/pi (43,79 \$/m)

Camping de nuit pour les plaisanciers

- 10 \$/ groupe de 10 personnes et moins
- 1,50 \$ pour chaque campeur supplémentaire

- Les droits exigés pour une embarcation de 12 pieds s'appliquent également aux embarcations plus petites.
- Le paiement peut être fait en espèces ou par chèque personnel sur présentation d'une pièce d'identité ou par carte Visa/Mastercard.
- Les permis ne sont ni transmissibles ni remboursables et ne sont valides que durant l'année de leur émission.
- Les autocollants d'éclusage et d'amarrage pour la saison ou de transit doivent être placés en vue sur l'embarcation. Les autres permis doivent être

Pont tournant de Brighton Road (Canal Murray) 4 \$ par passage pour les embarcations qui ont besoin d'une manœuvre du pont. Droit pour la saison : 45 \$. Les droits sont perçus du côté est du pont de Brighton Road.

à portée de la main pour contrôle.

Permis de passage à un poste pour l'aller et le retour - Le droit demandé pour un passage à un poste d'éclusage pour l'aller et le retour.

Permis d'une journée - Il permet un passage à tous les postes pendant une journée.

Permis de six jours - Il permet un passage à tous les postes pendant six jours, sans que les jours soient consécutifs.

Permis d'éclusage pour la saison - Il permet un passage à tous les postes pendant toute la saison de navigation.

Permis de transit - Il permet au plaisancier de passer en transit dans un canal historique dans une seule direction. Les embarcations passent à chaque poste une seule fois.

Exemption pour les aînés - Des permis d'éclusage saisonniers pour embarcations de plaisance sont émis gratuitement aux aînés nés avant 1927. Cette mesure ne s'applique qu'aux propriétaires pilotant une embarcation de 18'1" (5,5 m) ou moins.

- Les permis d'amarrage de nuit pour la saison sont également valides aux parcs nationaux des Îles-du-Saint-Laurent et des Îles-de-la-Baie-Georgienne, et au parc marin national Fathom Five (tout plaisancier occupant un emplacement de camping doit également obtenir un permis de camping).
- Pour plus d'information sur les droits de mise à l'eau et de stationnement, communiquez avec l'Administration des canaux.
- Vous pouvez consulter les sites Web des canaux via l'adresse suivante <http://parks.canada.pch.gc.ca>



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Si vous pilotez une embarcation, nous vous conseillons de vous procurer le livret intitulé **Plaisanciers pensez sécurité**. Il contient des instructions sur l'éclusage, des données sur la navigation et des consignes de sécurité. Ce livret sera distribué aux postes d'éclusage et bureaux administratifs des canaux.
- La Direction se réserve le droit de fermer temporairement une portion du canal pour garantir la sécurité publique en période de niveaux d'eau élevés et de crues des eaux ou pour toutes raisons liées à la sécurité de la navigation.
- Les heures indiquées sont les heures locales. Tout désaccord sur une heure d'ouverture, d'éclusage, de manœuvre d'un pont ou de fermeture sera tranché par le maître éclusier ou le chef pontier.
- L'application des règlements sur les canaux historiques est assurée par la PPO, la GRC et les unités fluviales des corps de police municipaux.

HEURES DE SERVICE

Canal-Rideau

34A, rue Beckwith Sud
Smiths Falls (Ontario) K7A 2A8
(613) 283-5170 1 800 230-0016
FAX : (613) 283-0677



	Heures d'ouverture quotidiennes *
15 mai au 11 juin inclusivement	8 h 30 – 16 h 30
Lundi au jeudi Vendredi au dimanche et fête de la Reine	8 h 30 – 19 h 30
12 juin au 7 septembre inclusivement	8 h 30 – 19 h 30
8 au 13 septembre inclusivement	8 h 30 – 16 h 30
14 septembre au 14 octobre inclusivement	9 h 30 – 15 h 30
Lundi au vendredi Samedi et dimanche	8 h 30 – 16 h 30

*** Nous ne garantissons pas que la première ou la dernière manœuvre d'une écluse aura lieu à l'heure indiquée, en particulier aux postes comptant plusieurs écluses.**

L'horaire dépend de la densité de la circulation et des tâches du personnel.

- Pour maximiser vos chances de passer les écluses à la fin de la journée aux heures indiquées, arrivez suffisamment tôt pour permettre un éclusage dans les deux sens. Veuillez suivre ces directives:

DERNIER ÉCLUSAGE

1. Aux écluses à un sas, arrivez au moins **30 minutes** avant la fermeture.
2. S'il y a deux écluses, arrivez au moins **1 heure** avant la fermeture.
3. S'il y a trois écluses, arrivez au moins **1 1/2 heure** avant la fermeture.
4. S'il y a quatre écluses, arrivez au moins **2 heures** avant la fermeture.
5. Aux écluses d'Ottawa, arrivez au moins **3 1/2 heures** avant la fermeture.
6. Aux ponts tournants, arrivez au moins **10 minutes** avant la fermeture.

- Les ponts de l'avenue Pretoria et de Hog's Back ne seront pas actionnés du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) aux heures suivantes : 8 h 30 – 9 h, 12 h 30 – 13 h 15, 15 h 30 – 17 h 30

- Le pont tournant de l'écluse détachée de Smiths Falls sera actionné sur demande pendant toute la saison de navigation, **sauf** du 12 juin au 3 août inclusivement. Durant cette période, le pont sera tourné du lundi au vendredi aux heures suivantes : 8 h 45, 9 h 30, 10 h 15, 11 h, 11 h 45. Le pont sera actionné sur demande à partir de 13 h. La manœuvre de l'écluse sera coordonnée à cet horaire. En 1998, l'écluse combinée de Smiths Falls sera manœuvrée sur demande.

- Le pont des écluses d'Old Slys ne sera pas actionné du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) entre: 11 h 55 et 12 h 15; 12 h 45 et 13 h
- Le pont de la rue Beckwith à Perth sera manœuvré aux heures suivantes durant la saison de navigation:

- 15 mai au 13 septembre
11 h et 15 h 30
- 14 septembre au 14 octobre
11 h et 14 h 30

Voie-Navigable-Trent-Severn et Canal Murray

C.P. 567, Peterborough (Ontario)
K9J 6Z6
(705) 750-4900 FAX: (705)742-9644



	Heures d'ouverture quotidiennes *
15 mai au 18 juin Lundi au jeudi Vendredi au dimanche et fête de la Reine	10 h 00 - 16 h 00
19 juin au 9 août	8 h 30 - 20 h 30
10 août au 7 sept.	8 h 30 - 19 h 30
8 sept. au 14 octobre Lundi au vendredi Samedi, dimanche et Action de grâce	10 h 00 - 16 h 00 9 h 00 - 18 h 00

*** Les heures d'ouverture des postes d'éclusage de même que l'horaire du premier et du dernier éclusage ne sont pas garantis et peuvent être modifiés à cause des tâches du personnel affecté à la régulation des eaux ou aux travaux généraux d'entretien, ou pour toutes raisons liées à la sécurité de la navigation.**

PREMIER ÉCLUSAGE

Aux ascenseurs à bateaux de Peterborough et de Kirkfield, un éclusage d'essai d'environ **10 minutes** précède le premier passage.

DERNIER ÉCLUSAGE

1. Aux écluses 11/12, 16/17, 20 et 21, arrivez au moins **45 minutes** avant la fermeture.
2. À toutes les autres écluses, arrivez au moins **30 minutes** avant la fermeture.
3. Aux ponts tournants, arrivez au moins **10 minutes** avant la fermeture.

CANAL MURRAY

Du 15 octobre au 13 novembre 1998, les navires marchands peuvent obtenir une autorisation pour emprunter le canal Murray en écrivant à la Direction du Secteur de Trenton, Voie-Navigable-Trent-Severn, C.P. 850, Campbellford (Ontario), K0L 1L0, ou en appelant au (613) 392-8572. Un préavis de 24 heures est nécessaire et des droits s'appliquent à ce service. Pour communiquer avec les pontiers du canal Murray par radio VHF, syntoniser la voie 14.

CENTRE D'ACCUEIL DE L'ASCENSEUR À BATEAUX DE PETERBOROUGH

1^{er} avril - 19 juin 10 h 00 - 17 h 00
20 juin - 7 août 9 h 00 - 18 h 00
8 août - 14 octobre 10 h 00 - 17 h 00
Réservation pour les visites de groupe :
(705) 750-4950

BER ROULANT DE BIG CHUTE Capacité du ber roulant

Les propriétaires d'embarcation de plus de 68 t (75 tonnes), dont la coque possède une forme particulière ou qui croit que de soulever la coque à l'aide d'une élingue peut présenter des difficultés doivent contacter la Direction de la Voie-Navigable-Trent-Severn en composant le (705)750-4900. Un préavis de 48 heures est nécessaire.

Pour plus d'information sur la voie navigable et sur la planification de croisière ou pour commander des guides sur la voie navigable et des cartes nautiques, veuillez communiquer avec le groupe suivant:

Partenariat en marketing de la Voie-Navigable-Trent-Severn
C.P. 572, Peterborough (Ontario) K9J 6Z6
1 800 663-2628 FAX : (705) 750-4816

Canal-de-Sault Ste. Marie

1, promenade du Canal
Sault Ste. Marie (Ont.) P6A 6W4
(705) 941-6262
FAX : (705) 941-6206



La réouverture du canal à la navigation de plaisance est prévue entre le 15 et le 30 juin.

	Heures d'ouverture quotidiennes
Juin – 7 septembre	8 h 00 - 20 h 00
8 septembre – 16 octobre	9 h 00 - 19 h 00

